

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 décembre 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le deux décembre deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Liberté sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

LE KIOSQUE –
ATTRIBUTION DE
HUIT BOURSES
AGIS T JEUNE

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Mathias GOLDBERG par Patrick CARROUER.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Lionel PRIMAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021**OBJET : LE KIOSQUE – ATTRIBUTION DE HUIT BOURSES AGIS T JEUNE****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,**VU** la délibération n°D8/15 du 4 février 2015 approuvant la mise en place un dispositif d'aide à la réalisation d'un projet personnel en échange d'heures de bénévolat sous forme de l'attribution de bourses,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Les dossiers Agis T Jeune présentés respectivement par Mélissa BENABDELAZIZ, Randy COMPAY, Bauyé DRAME, Maï GALLIEN, Enzo MONETTO, Joyce MBOUITI-MADO, Maëlle TAMISIER, Abanoub YOUSSEF NESSIM, se sont chacun vus proposés une bourse de 300 euros par le jury réuni les 6 et 7 octobre 2021.

VU le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE**

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement de huit bourses de 300 euros respectivement à Mélissa BENABDELAZIZ, Randy COMPAY, Bauyé DRAME, Maï GALLIEN, Enzo MONETTO, Joyce MBOUITI-MADO, Maëlle TAMISIER, Abanoub YOUSSEF NESSIM, pour des projets favorisant l'autonomie des jeunes

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à verser les bourses et prendre toutes mesures nécessaires

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de la ville.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise, à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Lionel BENHAROUS**

Délibération votée par :

Voix pour 35

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20211208-D149-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **13 DEC. 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.